



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création BTS Mécatronique

Question écrite n° 8694

Texte de la question

Mme Geneviève Levy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le projet de création d'un brevet de technicien supérieur en mécatronique. La mécatronique est l'alliance de la mécanique, de l'électronique, de l'informatique regroupés en un seul système. Une alliance de compétences utilisées pour mettre de « l'intelligence » dans un produit mécanique afin de le piloter, de le surveiller, d'alerter, ou d'obtenir de l'information et d'améliorer les performances de tout type d'équipements. La filière construction et réparation navale, présente majoritairement dans 4 régions en France dont Provence-Alpes-Côte d'Azur, est en forte croissance. Depuis 2010, le nombre d'emplois de la construction-réparation navale augmente et ce contrairement à l'ensemble de l'industrie. C'est la construction et la réparation navale qui enregistrent la plus forte progression. La région sud offre un réel potentiel d'emplois dans cette filière industrielle positionnée sur le maintien en conditions opérationnelles de navires complexes, hautement technologique et à forte valeur ajoutée. Face à l'émergence de ce nouveau métier, des diplômes d'ingénieur, masters et licences professionnelles voient actuellement le jour. Une demande forte du ministère de la défense a conduit l'éducation nationale, dès 2016, à mettre en place une mention complémentaire « mécatronique » dans le Var. Si la mention complémentaire « mécatronique » a pu répondre dans l'urgence à des besoins de qualifications et d'emplois dans la marine nationale, il s'avère que cette mention complémentaire ne va plus satisfaire à terme aux exigences de haute valeur ajoutée indispensable à l'industrie navale d'aujourd'hui et de demain. La création et l'ouverture d'un BTS « mécatronique » est une demande formulée par l'ensemble des acteurs et correspond à un enjeu fort de développement de cette filière. Un groupe de pilotage « mécatronique », regroupant les industriels locaux, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, a été initié par la région. La carence partagée avec l'Italie notamment dans le domaine naval et maritime de formations adaptées, incite les entreprises du territoire français à se pourvoir dans d'autres pays. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre dans la perspective de la mise en place d'un tel dispositif.

Texte de la réponse

La mécatronique consiste à assurer la synthèse des techniques du génie mécanique, de l'électronique, de l'automatisme et de l'informatique pour mettre en œuvre de nouvelles façons de concevoir des produits plus performants en y intégrant notamment des fonctions dites intelligentes. Elle est désormais présente dans tous les grands secteurs de l'industrie : transports, biens de consommation, biens d'équipements, etc. S'agissant de la filière construction et réparation navale, il appartient aux professionnels concernés d'identifier les besoins et compétences spécifiques éventuellement non couverts au niveau III de certification. Ce dossier revêt en outre une dimension interministérielle. En effet, dans ce secteur professionnel, le ministère chargé de l'enseignement supérieur propose actuellement le BTS « Conception et industrialisation en construction navale » créé par un arrêté du 13 février 2017. Le ministère chargé des affaires maritimes a mis en place un BTS « Maintenance des systèmes électro-navals » par un arrêté du 30 juin 2014. Une réflexion est actuellement en cours pour étudier les éventuels travaux à conduire dans ce secteur professionnel en lien avec les ministères concernés et l'ensemble des professionnels de la filière représentés à l'échelon national au sein de commissions consultatives

idoines. Cette réflexion porte à la fois sur l'opportunité de création d'une nouvelle spécialité de BTS compte tenu de l'offre de formation et de diplômes existants ainsi que sur l'articulation à mener entre les différents niveaux de certification au regard des métiers qui pourraient être concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Levy](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8694

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4403

Réponse publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7192